

Décision

Générale

colonial

Décision n° 56-422-1932 22/01/1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 janvier 1932

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

TEXTE INTÉGRAL

les gradé et gardes ci-après : 852, Ali Farah, caporal avant 5 ans, du 1er janvier 1927: 234, Gouled Ouarsamah; 302, Djama Mahmoud, 514, Ismaël Abdi; 517, Ahmed Ouabet, gardes de 1re classe avant 5 ans, du 1er janvier 1927, passent automatiquement et pour compter du 1er janvier 1932, à l'échelon après cinq ans.